

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 MARS 2026

Convoqué le 3 mars 2026, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Montregard (salle multi-activités), le lundi 9 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABA François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. MOULIN Christophe.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

.....

M. le Président souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il laisse la parole au Maire de Montregard.

M. JURY souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et dit qu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire du mandat. Ce Conseil risque d'être un peu long car il concerne la présentation des CFU et budgets primitifs.

M. le Président indique qu'il est un peu nostalgique car c'est son dernier Conseil Communautaire en tant que Président. Il rappelle que chacun des élus communautaires futurs pourra être candidat à la présidence. Il explique que son souhait serait que soit trouvé un candidat unique en discutant avec les autres Maires après les élections municipales. Une candidature unique permettrait de conserver l'unité de la Communauté de Communes.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (19 présents + 2 pouvoirs + 2 absents + 1 excusé).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles JURY comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président explique qu'il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 janvier 2026. Il demande s'il y a des remarques.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du Conseil du 26 janvier 2026 (décision unanime).

LECTURES DES DECISIONS PRISES

M. le Président donne lecture de l'ensemble des décisions prises au cours des derniers Bureaux et par le Président. Il demande s'il y a des questions ou remarques sur ces décisions. M. VALLAT demande des informations pour les évictions de fermiers sur le secteur de la Chavana à Riotord (2 évictions dans la ZA et 1 éviction hors ZA). M. le Président confirme cela en expliquant qu'il s'agit de récupérer des premiers terrains pour faire la zone d'activités, et d'autres terrains qui serviront éventuellement pour les compensations agricoles et environnementales. M. VALLAT dit qu'il ne savait pas que cela faisait partie de l'accord avec M. SOVIGNET. M. G. PEYRARD dit qu'il s'agit d'une indivision pour les conjoints SOVIGNET. **Le Conseil Communautaire prend acte des décisions présentées.**

M. BERTHOLON (conseiller suppléant de Saint-Julien-Molhesabate) demande à prendre la parole. M. le Président lui autorise à la prendre. M. BERTHOLON tient à exprimer sa gratitude envers le Conseil Communautaire. Il témoigne avoir été chaleureusement accueilli dès son entrée en fonction en tant que nouvel élu, et indique avoir toujours été bien reçu lors de ses déplacements dans les Communes, saluant au passage la grande convivialité du personnel d'HPVC. Il souligne que cette atmosphère bienveillante est selon lui en grande partie imputable à la qualité du duo formé par le Président et le Directeur Général des Services, dont il salue le talent et la complémentarité. Il estime que cette entente exemplaire et cette dynamique de travail constituent un modèle, et indique qu'elles l'ont conduit à s'interroger sur la perspective d'une fusion des Communes du territoire en une entité unique : une Commune nouvelle.

M. le Président remercie chaleureusement M. BERTHOLON pour ces mots, qui le touchent profondément. Il rappelle avoir exercé ses fonctions avec intégrité et sérieux, en plaçant en permanence l'intérêt général au-dessus de tout intérêt personnel. Il voit dans la bonne ambiance qui règne entre le personnel et les élus le reflet d'un fonctionnement sain et efficace. Il reconnaît néanmoins que tout n'est pas parfait, et cite en exemple des dossiers qui n'ont pas encore abouti à ce jour, tels que la plateforme VIAL FRERES ou le dossier d'extension des ZA de Ville et Faurie.

Il conclut en soulignant que la conduite des projets a toujours été préservée de toute considération politique, ce qui a selon lui largement contribué à la bonne marche des affaires communautaires, grâce à l'implication constante de l'ensemble des élus dans le suivi des dossiers.

Le Conseil Communautaire prend note de ces interventions.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

M. le Président propose d'élire M. Jean-Pierre SANTY à la présidence de séance pour la partie consacrée aux CFU 2025.

L'assemblée approuve cette nomination à l'unanimité.

Une lecture synthétique de la note de synthèse des CFU 2025 est ensuite réalisée, et les principaux ratios et résultats sont présentés à l'assemblée concernant le budget principal.

Concernant le nouvel équipement de la piste d'athlétisme, M. le Président indique avoir reçu de nombreux retours relatifs au manque de créneaux ouverts au grand public. Il précise néanmoins que la démarche initiale consistait à réserver l'accès aux établissements scolaires et au club d'athlétisme dans un premier temps, avant d'élargir progressivement l'ouverture aux associations puis à la population. Il souligne par ailleurs que la Communauté de Communes a consacré un investissement équivalent à la rénovation de la piste d'athlétisme et à la rénovation énergétique de la piscine, et regrette que cet effort en faveur de la piscine soit moins mis en avant.

M. le Président rappelle également que depuis le début du mandat en 2020, ce sont plus de 8 millions d'euros qui ont été versés ou attribués aux Communes au titre des fonds de concours, et indique que ce rythme ne pourra vraisemblablement pas être maintenu.

S'agissant de l'OPAH, il est précisé que les dossiers relatifs à l'adaptation des logements au vieillissement sont nombreux, tandis que les dossiers portant sur la rénovation thermique restent moins représentés. Les premiers dossiers ayant bénéficié de subventions importantes de l'État, la Communauté de Communes n'a pas eu à mobiliser de financements conséquents à ce stade. Toutefois, les évolutions des règles de l'ANAH modifient sensiblement la situation : les subventions accordées étant désormais moins élevées, la Communauté de Communes pourra adapter ses propres dispositifs d'aide afin d'atteindre les objectifs fixés, en cohérence avec la politique nationale de l'ANAH. M. DURIEUX réaffirme l'importance du dispositif de l'OPAH.

Concernant la TEOM, il est rappelé que ce service doit impérativement s'équilibrer financièrement. Un déficit ayant été constaté en 2025, une augmentation du taux s'avère nécessaire pour l'exercice 2026 afin d'assurer l'équilibre entre les dépenses, notamment les participations aux SICTOM, et les recettes issues de la TEOM.

M. PEYRARD approuve les travaux en cours d'automatisation des portes d'entrée des maisons de santé, qui étaient bien nécessaires.

Il est ensuite présenté les CFU 2025 des budgets annexes.

M. le Président rappelle que la soulte versée aux collectivités adhérentes du SELL doit être reversée aux collectivités nouvellement compétentes (HPVc pour l'assainissement et le SEM pour l'eau potable).

M. CIBERT demande si les redevances du SPANC peuvent être supérieures au coût réel du service. Il est répondu que oui, mais très ponctuellement.

Il est précisé concernant l'assainissement que le montant des redevances pour l'assainissement collectif devra être augmenté sensiblement chaque année et sur plusieurs années afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour financer les travaux impératifs à réaliser.

M. VALLAT interroge l'assemblée sur la durée d'amortissement des maisons de santé. Il lui est répondu que celle-ci est fixée à 20 ans.

M. le Président quitte la salle.

M. SANTY souligne que les dépenses de fonctionnement sont désormais largement subies, les marges de manœuvre étant réduites. Il indique que tous les efforts sont engagés pour en limiter la hausse. Il invite néanmoins l'assemblée à porter attention aux ratios financiers, qui témoignent d'une situation saine, avec un excédent de 1,9 million d'euros dégagé en 2025. Il rappelle par ailleurs que la Communauté de Communes est l'un des premiers financeurs de ses Communes membres en fonctionnement, et qu'elle joue un rôle déterminant dans les cofinancements apportés en matière d'investissement.

M. SANTY adresse ses remerciements aux services de la Communauté de Communes pour la qualité de ce travail, et tient particulièrement à saluer l'implication du service comptabilité, dont les agents traitent quotidiennement un volume important de mandats et de titres.

M. SANTY propose de passer aux votes des CFU.

Le Conseil Communautaire approuve l'ensemble des CFU 2025 (décision unanime).

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

M. le Président indique qu'il est réglementairement obligatoire d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement du budget principal, ainsi que du budget « bâtiments commerciaux » à la section d'investissement du budget 2026. En effet, ces deux budgets présentent un besoin de financement supérieur à l'excédent de fonctionnement dégagé. S'agissant du budget assainissement, compte tenu des difficultés rencontrées en section de fonctionnement lors de ce premier exercice en 2025, M. le Président propose d'opter pour une affectation en fonctionnement.

Le Conseil Communautaire approuve les affectations des résultats pour le budget principal, le budget « bâtiments commerciaux » et le budget « assainissement » (décisions unanimes).

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Il est ensuite procédé à la lecture de la note synthétique relative aux budgets primitifs 2026. Plusieurs éléments clés sont mis en avant concernant le budget principal :

- Un budget tourné vers l'achèvement des projets engagés dans le cadre du mandat 2020-2026.
- Un budget qui continue à répondre aux politiques d'attractivité avec l'OPAH et les fonds de concours par exemple .
- Un budget fortement impacté par le projet de loi de finances 2026, qui se traduit par une baisse significative des compensations fiscales professionnelles, ainsi que par la reconduction du DILICO pour la deuxième année consécutive. Il en résulte une diminution imposée de 326 000 euros sur les recettes de fonctionnement, ce qui représente un effort considérable pour la collectivité.

M. MOUNIER regrette que l'Etat ponce les collectivités qui ont été vertueuses.

M. CIBERT estime que les parlementaires ont été irresponsables de voter une telle loi de finances 2026.

M. Le Président explique que ce budget pourra faire l'objet de modification en cours d'exercice avec des décisions modificatives. L'absence des états 1259 pour la fiscalité imposera des ajustements du budget.

Il est ensuite présenté les projets de BP 2026 pour les budgets annexes.

Le Conseil Communautaire approuve l'ensemble des budgets primitifs 2026 (décisions unanimes) qui pourront être modifiés par la nouvelle mandature.

FISCALITE 2026 : TAUX MENAGES ET ENTREPRISES ET TAUX TEOM

M. le Président informe l'assemblée que le budget du SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES sera soumis au vote le lendemain. Il est proposé de voter un taux de part fixe de 8,70 % au lieu de 8,40 %, en cohérence avec une augmentation du budget du SICTOM EMEV de 3 à 5 %. Aucune autre modification n'est à signaler.

M. le Président souligne que les SICTOM sont particulièrement impactés par la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), ce qui crée une situation paradoxale : les efforts demandés aux habitants en matière de tri sélectif ne se traduisent pas par une diminution de la pression fiscale. Il est précisé que tout est mis en œuvre pour limiter les hausses de coûts supportées par les usagers.

M. SANTY rappelle que le SICTOM a fait des efforts financiers en passant d'un déficit de 200 000 euros à un excédent de 15 000 euros, ce qui justifie la nécessité d'ajuster le taux de la TEOM.

M. le Président rappelle que la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été mise en place en 2025 avec une enveloppe initiale de 50 000 euros. Il précise que cette taxe ne fait pas l'objet d'un vote par taux, mais par montant global, celui-ci étant ensuite réparti entre les différentes taxes. Concernant les perspectives à venir, plusieurs chantiers et études sont identifiés : des travaux « inondations » au niveau du Solier à Dunières, la zone vulnérable à Montfaucon, ainsi que de nombreuses études et prestations sur les rivières portées par l'EPAGE.

Au vu de ces besoins croissants, M. le Président propose de porter l'enveloppe GEMAPI de 50 000 à 75 000 euros pour 2026. Il rappelle à ce titre que le plafond légal autorisé s'élève à 40 euros par habitant, ce qui représenterait jusqu'à 320 000 euros pour le territoire. Plusieurs associations d'élus plaident par ailleurs pour un relèvement de ce plafond à 100 euros par habitant, cette compétence représentant une charge financière particulièrement lourde dans certains territoires.

Il est rappelé que cette taxe est répartie sur l'ensemble des taxes acquittées par les contribuables du territoire.

Pour les autres taxes CFE, TFB, TFNB, M. le Président propose de maintenir les taux 2025.

Le Conseil Communautaire approuve le maintien des taxes ménages et entreprises 2026 (décisions unanimes).

Le Conseil Communautaire approuve un taux de 8.70% pour la TEOM du SICTOM EMEV 2026 (décisions unanimes) et le maintien du taux de TEOM pour le SICTOM VELYA-PILAT.

Le Conseil Communautaire approuve une enveloppe GEMAPI à 75 000 euros en 2026 (décisions unanimes).

SUBVENTIONS 2026

M. le Président explique qu'il s'agit d'approuver les subventions annuelles attribuées au moment du vote du budget. Mêmes montants pour les subventions aux associations des bibliothèques ainsi que pour la mission locale 2026.

Le Conseil Communautaire approuve ses diverses subventions 2026 (décisions unanimes).

NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS 2026

M. le Président rappelle que, comme chaque année, il convient de procéder à la neutralisation des amortissements liés aux fonds de concours versés aux Communes membres. Pour l'exercice 2026, cette neutralisation s'élève à plus de 828 000 euros, offrant ainsi des marges de manœuvre supplémentaires dans la construction du budget primitif 2026 de la collectivité.

Le Conseil Communautaire approuve la neutralisation des amortissements 2026 pour le budget principal (décisions unanime).

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2026

M. le Président indique qu'il convient, comme chaque année, de déterminer les montants provisoires des attributions de compensation (AC) pour 2026. Il rappelle que ces attributions sont ajustées par la CLECT à chaque transfert de compétence. En 2025, la prise en compétence de la GEPU a ainsi conduit à une révision des AC. Ces montants provisoires ont vocation à devenir définitifs en fin d'année 2026, sous réserve qu'aucun nouveau transfert de compétence n'intervienne d'ici là, ce qui semble peu probable.

Le Conseil Communautaire approuve les AC provisoires 2026 (décision unanime).

FONGIBILITE DE CREDITS BUDGETS 2026

M. le Président explique qu'il est proposé d'autoriser le Président à procéder à des fongibilités de crédits au sein des chapitres budgétaires, à l'exception du chapitre 012. Ce dispositif offre une certaine souplesse dans l'exécution du budget, dans la limite des crédits votés par le Conseil, sans qu'il soit nécessaire d'en ouvrir de nouveaux.

Le Conseil Communautaire approuve les possibilités de fongibilités de crédits au sein des budgets 2026 (décision unanime).

CONTRIBUTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT AU TITRES DES EAUX PLUVIALES URBAINES POUR LES RESEAUX UNITAIRES

M. le Président explique qu'il est proposé de permettre au budget principal de contribuer au budget assainissement pour la partie relative aux réseaux unitaires, lesquels intègrent à la fois la gestion des eaux pluviales et l'assainissement. Cette contribution est par ailleurs indispensable à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget assainissement 2026. Le montant retenu pour cette contribution s'élève à environ 116 000 euros pour l'exercice 2026.

Le Conseil Communautaire approuve la contribution au titre des eaux pluviales urbaines en 2026 (décision unanime).

FONDS DE CONCOURS « VOIRIE »

M. DURIEUX, Vice-Président, présente la demande d'acompte de la Commune de Saint-Romain-Lachalm au titre du fonds de concours « voirie ». Il expose l'ensemble des travaux et subventions présentées par la Commune.

Le Conseil Communautaire approuve le versement de l'acompte 3 d'un montant de 50 668.77 € à la Commune de Saint-Romain-Lachalm (décision unanime).

EXTENSION ZA LA CHAVANA (RIOTORD)

ACHAT SOVIGNET

M. le Président présente, à l'appui d'un schéma projeté, les acquisitions et cessions de terrains envisagées sur le secteur de La Chavana à Riotord. Il indique que l'indivision SOVIGNET a donné son accord pour la vente de son terrain à la Communauté de Communes, et procède à la lecture des surfaces concernées. Seule la parcelle de 43 000 m² présente un intérêt pour le projet. Le lancement de la maîtrise d'œuvre est néanmoins engagé dès à présent, l'entreprise candidate à l'installation sur cette plateforme souhaitant être opérationnelle dès 2028.

En réponse à une question de M. MOUNIER sur le versement d'une indemnité d'éviction au fermier, M. le Président explique que celui-ci disposait d'un bail sur le terrain concerné, ce qui justifie cette indemnisation. M. le Président souligne par ailleurs la complexité des problématiques foncières inhérentes à ce type de projet.

M. VALLAT s'interroge sur la nature de l'activité qui sera accueillie sur cette plateforme. Mme SOUTRENON précise que le projet consiste à regrouper sur un site unique les activités du groupe ALPROD-EVENPLAST actuellement réparties sur quatre sites distincts : Dunières, Bourg-Argental, Riotord et Montfaucon.

M. VALLAT demande combien d'emplois supplémentaires sur la CC cela concerne. Mme SOUTRENON indique qu'il y a 15 emplois à rapatrier de Bourg-Argental. M. G. PEYRARD rappelle que le groupe représente 100 emplois au total qui partiront du territoire si ce projet ne va pas à son terme.

Le Conseil Communautaire approuve l'acquisition des terrains de l'indivision SOVIGNET sur le secteur de la ZA la Chavana aux conditions présentées (décisions unanimes).

VENTE ANTHONY PEYRARD

M. le Président présente la vente d'une plate-forme industrielle au bénéfice de l'entreprise ANTHONY PEYRARD. Il n'est vendu que les m² utiles au prix de 20 € HT le m².

M. PEYRARD précise que cette entreprise comporte 3 salariés.

Le Conseil Communautaire approuve la cession d'une plate-forme au bénéfice de l'entreprise ANTHONY PEYRARD (SCI APDP) sur la ZA la Chavana aux conditions présentées (décisions unanimes).

JEUNESSE

ATTRIBUTION DES MARCHES POLE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

(M. DURIEUX indique sa décision de quitter la séance concernant ce dossier afin de ne pas participer aux débats et ne pas prendre part au vote.)

M. JURY, Vice-Président, présente l'ensemble des offres relatives aux 15 lots du pôle jeunesse intercommunal à Dunières. Il indique que le montant total des offres est inférieur de 14 % à l'estimation initiale, pour un total d'un peu plus de 1,6 million d'euros HT.

Il est précisé que la date de signature de la vente entre VALLON DES PINS et l'EPF AUVERGNE est décalée en avril 2026. Les travaux de désamiantage du site vont prochainement commencer.

Mme MARCON s'interroge sur l'inclusion du désamiantage dans ce montant. Il lui est répondu que cette opération sera prise en charge par l'EPF ; la Communauté de Communes ne supportant que 50 % du coût de ce poste.

Mme MEYNET demande des précisions sur la nature et la localisation de l'amiante. M. le Président confirme la présence d'amiante en partie basse du bâtiment ainsi qu'au niveau des colles de sol.

Il est précisé que, à ce stade, aucune notification d'attribution de subventions n'a été reçue pour ce dossier. Dans un souci de transparence, il convient de porter ce point à la connaissance du Conseil. Un plan de financement prévisionnel a été voté afin de permettre le dépôt de l'ensemble des demandes de subventions, mais aucune confirmation officielle n'a été obtenue à ce jour.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution des marchés relatifs aux 15 lots du pôle jeunesse intercommunal à Dunières (décision unanime – M. DURIEUX n'a pas pris part au vote).

POLE JEUNESSE INTERCOMMUNAL (DUNIERES) - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'EPF AUVERGNE

M. le Président indique qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant avec l'EPF afin de formaliser la prise en charge du désamiantage du bâtiment destiné à accueillir le pôle jeunesse intercommunal.

Le Conseil Communautaire approuve la signature de l'avenant avec l'EPF pour le désamiantage du pôle jeunesse intercommunal à Dunières (décision unanime).

ASSAINISSEMENT

SPL DES EAUX ENTRE LOIRE & LIGNON - MARCHES PUBLICS

M. JURY, Vice-Président, présente le projet de marché à conclure avec la SPL des Eaux Entre Loire & Lignon pour l'assainissement collectif.

M. CIBERT demande ce que comporte le marché public lié au SPANC. M. JURY précise qu'il comprend principalement à des charges de personnel, ainsi que quelques dépenses d'investissement légères, telles que du matériel informatique.

Le Conseil Communautaire approuve la signature du marché pour l'exploitation de l'assainissement (STEP Dunières et Montfaucon) avec la SPL (décision unanime).

AFFAIRES CULTURELLES

LA BOBINE – MICROFOLIES (DUNIERES)

M. CIBERT, Vice-Président, expose le fonctionnement de la microfolies à Dunières et la proposition de participation financière de la CC dans ce cadre (paiement à l'usage par les services communautaires).

M. DURIEUX souligne que Dunières a su saisir rapidement l'opportunité de se doter d'une microfolies, rappelant qu'on en compte seulement 8 sur l'ensemble de la Haute-Loire.

Il considère que la présence d'un tel équipement sur le territoire est une chance qui mériterait d'être davantage valorisée et développée.

Mme MARCON abonde dans ce sens, soulignant la qualité du travail de l'animatrice en poste et regrettant que cet outil ne soit pas plus utilisé.

M. DURIEUX rappelle que l'entrée de ce service est gratuite.

Il est rappelé que le Bureau des Maires avait reconnu que cet équipement dépassait manifestement l'intérêt de la seule Commune de Dunières.

M. G. PEYRARD et M. POINAS notent que le montant de la participation financière de la CC pour cet équipement est très raisonnable, d'autant que certains budgets existent déjà.

Le Conseil Communautaire approuve la possibilité pour HPVc d'utiliser la microfilies sous forme de prestations de services (décision unanime).

PERSONNEL

SUPPRESSION DE POSTES

M. le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de supprimer du personnel, mais bien de mettre à jour les effectifs de la CC. Certains agents montent en grade ou réussissent des examens par exemple. On supprime donc leur ancien poste pour en créer de nouveaux. Il précise qu'on crée des postes ponctuellement en fonction des avancements, mais on supprime les anciens une fois par an. La liste des postes à supprimer est présentée.

Le Conseil Communautaire approuve les suppressions de postes proposées (décision unanime).

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président explique que ce tableau reprend l'ensemble des emplois de la collectivité par filière.

M. CIBERT demande si le seuil des 50 agents du tableau est atteint en comptant le nombre d'agents ou en ETP. M. le Président indique que c'est le nombre qui compte. Il est précisé que certains postes ne sont pas pérennes (animatrice départementale des Maisons France Services...).

Le Conseil Communautaire approuve la mise à jour du tableau des emplois (décision unanime).

CREATION DE POSTES - ALSH (MONTFAUCON / SAINT-ROMAIN-LACHALM)

M. POINAS, Vice-Président, propose deux évolutions au tableau des effectifs : d'une part, l'augmentation du temps de travail d'un agent au sein de l'ALSH de Montfaucon, dans le cadre de la préparation au départ à la retraite de la directrice du centre ; d'autre part, la création d'un poste consécutivement à la réussite d'un concours par le directeur de l'ALSH de St-Romain.

Il est précisé que ces postes devront faire l'objet d'une publication obligatoire sur le portail Emploi Territorial, en dépit du fait que les agents appelés à les occuper soient déjà identifiés. Mme MEYNET regrette cette obligation de publication formelle, qui peut susciter des candidatures vouées à rester sans suite et générer des déceptions parmi les postulants.

Le Conseil Communautaire approuve les deux créations de postes (décision unanime).

MEDAILLE DU TRAVAIL

M. SANTY, Vice-Président, propose de nouvelles modalités de versement des primes afférentes aux médailles du travail (prime de 200 € pour chaque médaille sous forme de bons cadeaux).

Mme MEYNET fait observer qu'aucune prime n'est prévue pour les agents atteignant 40 ans d'ancienneté. M. SANTY indique que cette situation devient de plus en plus rare, les carrières de 40 ans au sein d'un même poste étant désormais exceptionnelles, et précise qu'une réflexion pourrait être engagée le cas échéant.

Le Conseil Communautaire approuve les nouvelles modalités de prime concernant les médailles du travail (décision unanime).

BILAN DU MANDAT 2020-2026

Un diaporama retraçant l'ensemble des actions réalisées au cours du mandat est présenté aux membres du Conseil Communautaire : 86% de taux de réalisation du plan de mandat. M. le Président souligne que la Communauté de Communes a progressé sur de nombreux fronts au cours de cette période.

Sur le plan des compétences, la Communauté de Communes a intégré la compétence « jeunesse » dès 2020, avec la gestion de quatre ALSH et d'un club ados, puis les compétences « assainissement » et « GEPU » en 2025, témoignant d'une montée en responsabilités significative.

M. le Président liste le nombre d'actes juridiques pris par la collectivité, illustrant le travail administratif et politique réalisé. Parmi les opérations majeures conduites durant ce mandat, M. le Président cite notamment l'agrandissement de l'entreprise LINAMAR, l'aménagement de l'aire de Lichemialle, la rénovation de l'Auberge d'Oumey, la réhabilitation de la piste d'athlétisme, la rénovation énergétique de la piscine, la réhabilitation des espaces extérieurs des deux crèches et de l'ALSH de Riotord, la rénovation intérieure de l'ALSH de Saint-Romain, l'aménagement des zones d'activités en vue de favoriser l'implantation d'entreprises, le lancement de l'OPAH, ainsi que le renforcement de la saison culturelle avec un doublement de l'enveloppe qui lui est consacrée.

À l'occasion de son dernier conseil en qualité de Président, M. le Président conclut en indiquant qu'il a constamment œuvré dans l'intérêt général tout au long de ce mandat et tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des Vice-Présidents pour le travail accompli durant ce mandat, saluant leur sérieux et leur fort investissement personnel, ainsi qu'aux élus communautaires qui ne renouvelleront pas leur mandat.

M. DURIEUX demande à M. le Président de ne pas abandonner sa participation au futur exécutif de la collectivité.

M. POINAS rend hommage à la sincérité du Président tout au long de ces six années, estimant que la confiance et la transparence dans les échanges ont constitué les piliers de ce mandat et ont largement contribué au dynamisme et aux succès de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations et ces échanges.

QUESTIONS DIVERSES

LINAMAR (MONTFAUCON)

M. le Président indique avoir rencontré l'entreprise LINAMAR, liée à la Communauté de Communes par un crédit-bail immobilier, qui envisage un nouveau projet d'extension. Il précise que la Commune de Montfaucon devra procéder à une modification de son PLU afin de permettre la réalisation de ces travaux, lesquels auraient pour conséquence de prolonger le crédit-bail en cours avec l'entreprise.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

TUNNEL DU TRACOL (RIOTORD)

M. GOUY demande où en est l'avancement du dossier du tunnel du Tracol. M. le Président indique qu'une réunion a eu lieu avec les propriétaires du bâtiment d'habitation à la sortie du tunnel côté St-Sauveur, et qu'une proposition de rachat a été formulée par la Communauté de Communes. Une rencontre avec la CC des Monts du Pilat est également intervenue. Un comptage des chauves-souris dans le tunnel a été fait courant février. Il est également précisé que l'étude visant à adapter le tunnel aux conditions de vie des chauves-souris est actuellement en cours (réunion calée mi-mars).

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

M. JURY remercie à son tour l'ensemble de l'assemblée pour cette dernière réunion.

M. le Président clôture la séance à 23h30.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de Séance,
Gilles JURY,

